

## PROGRAMME DE FORMATION

# Nomenclature Générale des actes professionnels « les soins infirmiers et leur cotation »

Validité du programme : annuelle

Version janvier 2024

### CONTEXTE ET BESOINS

L'évolution des pratiques infirmières libérales répond aujourd'hui aux défis de santé publique identifiés par les instances gouvernementales, notamment avec le virage ambulatoire et l'augmentation de la population vieillissante, dépendante.

Les pratiques professionnelles infirmières à domicile sont très variées. Les soins infirmiers nécessitent non seulement des compétences pratiques (auprès des patients) et aussi des compétences d'organisation administratives lors de la facturation des actes.

La Convention Nationale des Infirmières et le code de la sécurité sociale imposent aux infirmières libérales des règles de facturation scrupuleuses, notifiées dans la Nomenclature Générale des actes Professionnels.

La NGAP est un document officiel qui regroupe tous les actes professionnels médicaux et paramédicaux facturables aux assurés sociaux.

Les infirmiers ne suivant pas les modalités de facturation s'exposent ainsi, à des sanctions conventionnelles.

L'avenant 6 et 8 de la Convention Nationale des Infirmiers et infirmières libérales ont mis en évidence de nouvelles modalités dans la prise en charge de la dépendance chez la personne âgée, la Démarche de Soins Infirmiers (DSI) devient ainsi le Bilan de soins Infirmiers (BSI) et élargit la liste des actes des infirmiers libéraux. L'avenant 8, signé le 9 novembre 2021 vient apporter des modifications aux modalités de déploiement du BSI.

L'avenant 9, signé le 18 novembre 2022 notifie pour les infirmières, les modalités des nouveaux actes relatifs à la télésanté, aux aides à la modernisation et l'informatisation, et également à la vaccination. Dans un contexte marqué par l'inflation, l'avenant 10 a été signé afin de soutenir les infirmiers libéraux. On retrouve la dernière étape du déploiement du BSI, avec la facturation au forfait étendue à l'ensemble des patients dépendants, ainsi qu'à la valorisation du tarif des indemnités forfaitaires de déplacements « IFD » et « IFI » de 10%.

Cette formation sur 2 jours, en présentiel ou en classe virtuelle, vous permet d'actualiser vos connaissances sur les points essentiels de la NGAP, à savoir :

- Les règles
- Les exceptions
- Les nouveautés issues des avenants 8, 9 et 10
- Les règles de cumul des actes
- Les modalités d'élaboration du BSI et la généralisation du forfait à l'ensemble des patients
- Les nouvelles compétences telle que la prescription vaccinale

La formation permet ainsi, d'appliquer la NGAP dans la facturation des actes au regard des nouveautés établies dans l'avenant 6, 8, 9 et 10 en s'exerçant concrètement à partir de **prescriptions médicales** issues de situations professionnelles réelles.

Ce programme s'appuie sur le cahier des charges du thème référencé au FIFPL-Appel à projet Infirmiers Infirmiers 2024 S05-020 - La nomenclature générale des actes professionnels : "Les soins infirmiers et leur cotation »

**RESULTATS** : 158 répondants – 100% satisfaction globale – 99% amélioration des pratiques

**PUBLICS CONCERNES** Infirmier Diplômé d'État

**PRE REQUIS** Aucun

**DUREES/MODALITES** Présentiel ou classe virtuelle 14h

**DELAIS D'ACCES** Les inscriptions sont possibles jusqu'à la veille de la formation

**ACCESSIBILITE** Pour les personnes en situation de handicap, merci de contacter Hélène Courant [helene.courant@isis-infirmiers.com](mailto:helene.courant@isis-infirmiers.com)

### **METHODES PEDAGOGIQUES**

L'interactivité est une dominante du programme. Alternance de méthodes affirmatives, interrogatives et actives : cours, exposés d'apports théoriques associant des explications et des démonstrations, débats avec réflexion régulée et partagée, questionnement structuré sur la thématique, exercices. Les méthodes seront adaptées à la modalité classe virtuelle le cas échéant.

### **METHODES D'EVALUATION**

Un test de positionnement (pré test) est réalisé en amont de la formation.

L'atteinte des objectifs est vérifiée par l'évaluation sommative des acquisitions (post-test).

Le dispositif d'évaluation global du programme de formation suit le modèle de Kirkpatrick :

- 1<sup>er</sup> niveau : questionnaire mesurant le niveau de satisfaction des participants
- 2<sup>ème</sup> niveau : questionnaire mesurant les acquis à la suite de la formation (post test)
- 3<sup>ème</sup> niveau : questionnaire mesurant l'impact de la formation sur les pratiques (auto-évaluation des compétences)

### **PROFIL(S) FORMATEUR(S)**

Un ou une infirmier(e) libérale conventionnée en exercice ou l'ayant quitté depuis moins de 2 ans, ayant plus de 6 ans d'exercice et ayant une parfaite connaissance de la NGAP et ayant une expérience en formation adulte, formé à la spécificité de la pédagogie liée à la classe virtuelle.

### **OBJECTIFS**

**Les objectifs de la formation permettent de**

- S'approprier la NGAP et notamment son titre XVI
- Savoir appliquer les bonnes cotations en fonction des soins prescrits et effectués

**Objectifs spécifiques :**

- Connaitre l'historique de la NGAP
- S'approprier le cadre réglementaire et législatif de la nomenclature
- Comprendre les dispositions générales de la NGAP
- Acquérir les règles liées au cumul des actes
- Maîtriser la cotation des majorations MAU, MCI, MIE
- Intégrer les nouveaux actes entrant en vigueur
- S'approprier les nouveautés réglementaires de l'article 12 du chapitre 1 et le calendrier de déploiement
- Savoir cumuler les actes liés à la dépendance
- Assimiler les nouvelles cotations au regard des nouvelles compétences infirmières
- S'exercer en étudiant des cas concrets et un cas évolutif au gré des prescriptions

**Compétences visées**

- L'infirmière identifie le cadre législatif et réglementaire adapté à sa pratique professionnelle
- L'infirmière connaît le calendrier de déploiement des actes professionnels de l'article 12 du chapitre 1
- L'infirmière maîtrise les règles et les exceptions liées au cumul d'actes
- L'infirmière applique les règles de majoration

**PROGRAMME**

1 <sup>ère</sup> demi-journée – Durée = 3h	2 <sup>ème</sup> demi-journée – Durée = 4h
<p><b>Introduction et présentation du programme</b></p> <p><b>Test de positionnement</b></p> <p><b>NGAP : les généralités</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les règles de la NGAP</li> <li>• Lettres clé et coefficients (article 2)</li> <li>• Le remboursement par assimilation (article 4)</li> <li>• Les accords préalables (article 7)</li> <li>• Le principe des actes multiples au cours de la même séance (article 11)</li> <li>• Les frais de déplacement pour les actes effectués au domicile (article 13)</li> <li>• Actes effectués la nuit ou le dimanche (article 14)</li> <li>• Conditions d'application de la MAU, MCI, MIE</li> </ul>	<p><b>NGAP : le titre XVI (les soins infirmiers)</b></p> <p><b>Les soins de pratique courante :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les pansements lourds et complexes</li> <li>• Focus sur le bilan initial de plaie (AMI 11)</li> <li>• Focus sur l'administration et la surveillance d'une thérapeutique orale au domicile des patients présentant des troubles psychiatriques ou cognitifs</li> <li>• Focus sur la surveillance et l'observation des patients à domicile et l'accompagnement à la prise médicamenteuse</li> <li>• Focus sur les soins infirmiers sur un patient en situation de dépendance temporaire ou permanente (chapitre I, article 11 et article 12) - calendrier du déploiement du BSI et <u>mise en lien avec l'actualité (clause de revoyure)</u></li> <li>• Le cumul des actes liés à la dépendance (AMX)</li> <li>• Focus sur les nouvelles compétences infirmières en matière de prescription vaccinale</li> </ul> <p><b>Les soins spécialisés :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les perfusions</li> <li>• Les soins sur un patient insulino-traité</li> <li>• Focus sur les soins spécialisés : cardio et BPCO</li> <li>• Soins post opératoires à domicile, selon protocole</li> </ul> <p><b>Les soins relatifs à la télésanté :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Avenant 6 et 9</li> <li>• Les différents actes de télésanté</li> </ul>

3 <sup>ème</sup> demi-journée – Durée = 3h				4 <sup>ème</sup> demi-journée – Durée = 4h			
<b>APPLICATION</b>	<b>PRATIQUE</b>	<b>DE</b>	<b>LA</b>	<b>APPLICATION</b>	<b>PRATIQUE</b>	<b>DE</b>	<b>LA</b>
<b>NOMENCLATURE</b>				<b>NOMENCLATURE</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des exercices issus de prescriptions médicales seront proposés avec les corrigés (cf cahier exercice)</li> <li>• Mises en situation pratique</li> <li>• Étude d'ordonnances médicales</li> </ul>				<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des exercices issus de prescriptions médicales seront proposés avec les corrigés</li> <li>• Mises en situation pratique</li> <li>• Étude d'ordonnances médicales</li> </ul>			
				<p><b>Présentation de l'outil BSI sur la plateforme professionnelle Ameli pro :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les différentes grilles d'évaluation</li> <li>• La démarche diagnostique</li> <li>• La généralisation du BSI pour tous</li> </ul>			
				<p><b>APPLICATION PRATIQUE DU BSI (règles de cumul avec les autres actes en AMX)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Des exercices seront proposés avec les corrigés (cahier exercice)</li> <li>• Mises en situation pratique</li> <li>• Cas concret</li> </ul>			
				<b>Conclusion et post test</b>			